



ASSOCIATION de LOCATAIRES R-D-B      VIDE GRENIER DU 28 Septembre  
2025 Cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne

**Attestation-inscription vide-greniers la date limite fixée au 30 Juillet 2025**

**4 euros le mètre    Minimum 2 mètres    Maximum 4 mètres**

Personne physique majeur (particulier) Je (soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Né(e) le ..... à .....Département.....

Adresse.....

Code postal.....Ville .....

Tel.:.....E-mail.....

Titulaire de la pièce d'identité n°.....Délivrée le  
..... Par.....

**Déclare sur l'honneur** \*Ne pas être commerçant(e) \*Ne vendre que des objets personnels usagés  
(Art L310-2 du code de commerce) \*Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même  
nature au cours de l'année civile(Art R321-9 du code pénal)

CI-JOINT LE REGLEMENT : Les chèques à l'ordre de : Association de Locataires **R-D-B**

(ne pas agraffer le chèque).....euros pour l'emplacement d'une longueur de .....Mètres

Chèque n°..... Espèces : .....

Chèque de caution de 30 euros n°.....

Votre dossier sera accepté que si il est complet ,rendu avant la clôture des inscriptions et dans la  
limite des places disponibles .

**Aucun remboursement n'est possible après l'inscription quel que soit le motif.**

**Ne pas oublier** **1-** Le chèque du règlement du stand **2-** Le chèque de caution

**3-** La photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité

Si possible ,je souhaite être placé(e) à coté de Mme ou Mr .....Si déjà inscrit(e)  
ou en cours d'inscription .

**En signant ce document je confirme mon inscription et accepte le règlement intérieur ci  
joint .**

FAIT à .....Le .....

Signature

Association de Locataires Résidence Damidot Blanqui **R-D-B**

37 cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne Tel 06-60-15-43-24  
assos.damidotblanqui@yahoo.fr

**Règlement intérieur du vide-greniers du 28 Septembre 2025 applicable à toutes les inscriptions INSCRIPTIONS date limite le 30 Juillet 2025**

Il est impératif que la personne qui a fourni la pièce d'identité pour l'inscription soit présente sur son stand.

Tout dossier qui arrive après la date d'inscription ou qui n'est pas complet sera complètement détruit. Pour les dossiers acceptés vous recevrez une confirmation par mail ou par sms .

Les mineurs ne sont pas autorisés à tenir un stand.

L'association organisatrice ne propose aucun matériel, quel qu'il soit.

Arrivée, départ, circulation, installation, horaires.

**Les exposants ont la permission de circuler en sens unique sur le cours docteur Jean Damidot de 7 H , heure d'arrivée à 8 H 30 (fin du déballage), tout comme pour le départ à partir de 16 H.**

Le point d'entrée est du côté de l'avenue Auguste Blanqui et la sortie est située rue Persoz, Camille Koechlin.

Les véhicules des exposants sont admis uniquement pour l'installation du déballage et du remballage des marchandises qui doivent être installées sur les trottoirs, rien dans la rue, pour que tout le monde puisse se déplacer sans difficulté. Il est

important de ne pas gêner les autres véhicules.

À partir de **15 H 30**, les exposants seront en mesure de commencer à plier.

Les véhicules seront autorisés à rentrer pour circuler à partir de **16 H**.

Tout exposant qui souhaite partir de la manifestation avant l'heure limite pourra le faire, mais il sera contraint de se débrouiller pour amener ses affaires à l'extérieur car il ne pourra pas rentrer son véhicule.

**EXPOSANTS / ORGANISATEURS**

Les organisateurs décident de l'emplacement de chaque personne, et il ne sera pas rendu public avant la journée du Vide Grenier.

Aucune modification ne sera autorisée.

Un sac poubelle ainsi qu'un droit d'accès aux WC réservé aux exposants sera alloué et distribué.

Il est impératif que l'exposant maintienne sa propriété et rapporte le sac poubelle fourni par les organisateurs, avec tous les objets défectueux ou invendus AVEC LUI.

Il n'y aura pas de retour à notre décision si l'exposant ne fait pas constater par l'un des organisateurs son emplacement avant de partir, son chèque de caution sera encaissé.

Les exposants doivent se conformer à la configuration de la rue et des espaces (tables, arbres, arcs de vélo, etc.).

Les organisateurs ont le droit de refuser toute marchandise non conforme (articles neufs, nourriture, animaux, etc.).

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la détérioration éventuelle, les vols et les autres

dommages qui pourraient se produire pendant la manifestation. Les enfants sont sous la responsabilité des parents .

En plus, il a le droit d'exclure toute personne enfreignant le règlement, adoptant un comportement agressif ou déplacé. Cela

entraînerait inévitablement l'exclusion définitive et l'encaissement du chèque de caution, et serait inscrit sur la liste rouge.

Quelle que soient les circonstances nous sommes désolés mais l'exposant ne pourra pas demander le remboursement de son emplacement.

**Après la manifestation, les chèques de caution seront détruits pour les exposants qui ont respecté le règlement intérieur.**

\*Je suis totalement en accord avec le règlement intérieur de l'Association **R.D.B.** que j'ai lu lors de mon inscription au vide-greniers

Ma détermination à respecter le règlement intérieur est confirmée par ma signature sur le document d'inscription que je transmets aux organisateurs avant l'événement en y joignant mon dossier complet.

Nous vous souhaitons un vide-greniers agréable et fructueux.

Association de Locataires

Résidence Damidot Blanqui R.D.B

37 Cours Docteur Jean Damidot

69100 Villeurbanne. 06.60.15.43.24. [assos.damidotblanqui@yahoo.fr](mailto:assos.damidotblanqui@yahoo.fr)